

POLICE
SCIENTIFIQUE

SNIPAT

Syndicat **indépendant** des agents du ministère de l'Intérieur

29/09/2026

FAED : 6 SERVICES FERMENT

ROUEN | AJACCIO | ORLÉANS | REIMS | NANCY | LIMOGES

RÉORGANISATION OU RESTRUCTURATION ? DES CONDITIONS QUI CHANGENT TOUT POUR LES AGENTS.

POLICE
SCIENTIFIQUE

**LE CGFP PRÉVOIT
UN CADRE POUR LES RESTRUCTURATIONS.
POURQUOI NE PAS L'APPLIQUER
IMMÉDIATEMENT ?**

La fermeture d'un service doit faire l'objet d'un **arrêté des ministres concernés** et du ministre chargé de la fonction publique (art. R. 442-1).

Le Comité Social d'Administration compétent **doit être consulté** sur le projet d'arrêté et les mesures d'accompagnement envisagées (art. R. 442-5).

Les agents concernés doivent **bénéficier des mesures d'accompagnement prévues** par le CGFP (art. R. 442-2).

ON TROUVE LE TEMPS POUR "OPTIMISER" DES SERVICES,

**MOINS POUR FAIRE ABOUTIR
UNE VÉRITABLE RÉFORME STATUTAIRE.**

LE MINISTÈRE JOUE AVEC LA RÉSIGNATION DES AGENTS ! INADMISSIBLE !

REPRÉSENTER - DÉFENDRE - **AGIR**

www.snipat.com

CFE
CGC